

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI 11 Thermidor.

(Ere vulgaire).

Vendredi 29 Juillet 1796.

Le prix de l'abonnement est pour Paris, les départemens et l'étranger, de 9 livres pour trois mois, 16 livres pour six mois, et 30 livres pour un an. Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

Départ de l'abbé Pierracchi, internonce du pape, pour venir à Paris en qualité de ministre plénipotentiaire de sa sainteté. — Blocus du port de Livourne par une escadre anglaise. — Continuation des processions à Gênes. Prise d'un chebec napolitain par deux saëques barbaresques. — Mesures despotiques du gouvernement autrichien envers les habitans de Vienne. — Adresse d'un grand nombre de Marseillois sur les massacres commis dans les assemblées primaires de Marseille.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Naples, en date du 28 juin.

Graces à la confiance qu'on a dans la gracieuse intervention de Saint-Janvier, on est un peu revenu ici de la frayeur qu'avoient d'abord occasionnée les progrès formidables de l'armée française.

On espere aussi beaucoup de la bravoure & des talens militaires du roi, qui est allé prendre le commandement de ses troupes; mais comme ces espérances ne sont fondées sur aucun fait, on est encore plus rassuré par l'espérance d'une paix prochaine.

Deux de nos chebecs ayant mis à la mer le 21, ont été attaqués à vingt milles de distance par deux saëques barbaresques fort supérieures en force & en équipages. Un des chebecs a été pris; l'autre est parvenu à s'échapper, après un combat assez vif où le commandant don Joseph Carabba a été tué ainsi que sept de ses hommes, & douze autres ont été blessés.

De Gênes, le 9 juillet.

L'invasion de l'état ecclésiastique par les Français avoit répandu une si grande consternation à Rome, qu'on y a regardé comme un événement très-heureux la conclusion de l'armistice. Il étoit indispensable, pour payer les contributions exigées, de tirer du château Saint-Ange l'argent qui y est en dépôt. Beaucoup de personnes croyoient que ce dépôt étoit épuisé depuis long-tems; mais on assure qu'il y reste encore près de 500 mille écus romains.

L'abbé Pierracchi, qui a été internonce à Paris, est parti le 30 juin de Rome pour aller dans la première de ces villes en qualité de ministre plénipotentiaire de sa sainteté. Il a pour secrétaire de légation l'abbé Evangelisti, commis de la secrétairerie d'état, & qui a déjà accompagné

M. Azara dans sa mission. Il est probable que M. l'abbé Pierracchi, malgré toute sa politique romaine, signera un traité de paix très-désavantageux, & nommément la cession des légations de Bologne & de Ferrare, que les Français ont le projet de réunir à la république lombarde, ainsi que les états de Modene & de Massa.

Les Français n'ont laissé que 3 mille hommes à Livourne. Ils avoient déclaré que tous les contrats faits depuis quinze jours seroient nuls; ils avoient exigé la déclaration de toutes les propriétés anglaises, russes, impériales, &c.; ils vouloient visiter les titres des négocians, &c.; ceux-ci & sur-tout les Juifs, ont proposé aux Français de se désister de toutes leurs préteations moyennant une somme dont on conviendrait. Les Français y ont consenti pour six millions. Cet accommodement est avantageux pour les deux parties. Les Français, de l'aveu de tout le monde, observent à Livourne la plus exacte discipline & il n'y a pas contre eux le moindre sujet de plainte.

On s'attendoit que Livourne seroit bloqué par les Anglais. On a appris ce soir que le blocus est commencé. On dit aussi que les Anglais ont pris Porto Ferrajo, dans l'isle d'Elbe, port aussi bon que celui de Livourne, mais qui n'offrirait aucune ressource pour les subsistances. Quelques personnes ajoutent qu'ils ont pris aussi la petite isle de Capraja, qui appartient à la république de Gênes, mais le gouvernement n'en a reçu aucune nouvelle officielle.

On continue ici d'avoir peur & de faire peur. Tous les jours il y a des processions à la *Madonna del monte*, pour obtenir que la sainte protectrice de Gênes préserve sa ville des dangers qui la menacent. Ce n'étoit d'abord que des hommes & sur-tout des femmes du peuple qui faisoient, pour de l'argent, ce pèlerinage; on y envoie à présent les domestiques: on assure que plusieurs dames y ont été aussi, voilées & pieds nus.

On avoit cru & annoncé que les Français iroient de Massa à la Spezzia, où ils auroient pu s'emparer aisément des batteries qui défendent le golfe; jusqu'à présent ils ne font aucune disposition pour aller à la Spezzia. On assure cependant que le ministre Faypoult fera au premier jour la demande formelle que la république ferme ses ports aux Anglais; mais le ministre arrivera incessamment à Paris, & traitera directement cette affaire avec le directoire. On croit qu'il est autorisé à proposer une somme assez considérable pour engager les Français à se désister de leur demande. Il se peut qu'ils acceptent les propositions pécuniaires, parce qu'ils ont aussi intérêt d'empêcher que Gênes ne soit bloquée par les Anglais.

Le ministre Faypoult a fait part au gouvernement, il y a quelques jours, d'un arrêté du directoire, par lequel il avertit les neutres que les Français les traitent comme les traitent les Anglais, & saisiront tous les navires allant dans les ports britanniques ou qui en reviennent. Aujourd'hui ce ministre a fait part au gouvernement que le directoire avoit suspendu l'exécution de cet arrêté. Il faut que les Français aient craint que cette mesure n'éloigne de leurs ports les neutres dont ils ont besoin.

Par un décret des collèges du gouvernement, publié par les conservateurs de la mer, il est permis à tout Gênois qui sera attaqué, tant sur terre que sur mer, dans ses biens ou dans sa personne, de se défendre par tous les moyens qui seront en son pouvoir. C'est, je crois, un droit naturel dont tout Gênois usoit déjà quand il le pouvoit, & qui n'avoit pas besoin d'être déclaré.

AUTRICHE.

Extrait d'une lettre particulière de Vienne, du 9 juillet.

Les mesures despotiques que notre gouvernement emploie contre tous les citoyens indirectement, ont excité un mécontentement général.

Il a été fait des défenses sévères de parler d'affaires politiques, de la guerre actuelle, enfin de tout ce qui a rapport au gouvernement, avec l'observation que la maison d'Autriche est assez puissante pour dicter à ses ennemis, quand il lui plaira, une paix glorieuse & honorable, sans qu'aucun individu s'arroge le droit d'en discuter les intérêts; ce qui n'est réservé qu'au gouvernement.

Afin de faire observer cet ordre, on vient d'établir 5 mille mouchards qui, sous différens prétextes, s'introduisent dans les familles & dans les sociétés les plus secrètes.

On fait un crime de parler français; les personnes des Pays Bas y sont regardées avec mépris. L'ennui & le dégoût habitent les cafés & les places publiques; la tristesse est peinte sur le visage de tous les habitans, qui, lorsqu'ils se rencontrent, n'osent se parler.

Aucune brochure ou journal imprimé en France ou dans les pays occupés par les Français, ne circule ici; tout est confiné à la poste, à l'exception des papiers adressés à la cour ou tolérés par elle.

ANGLETERRE.

De Londres, le 22 juillet.

On a reçu les nouvelles suivantes des Indes occiden-

tales par le paquebot *le Portland*, récemment arrivé à Falmouth.

Suivant une lettre de la Martinique, en date du 3 juin, une escadre française de sept vaisseaux de ligne, ayant à bord sept mille hommes de troupes, étoit arrivée à la vue de Sainte-Lucie; mais l'ayant trouvée occupée par les Anglais, elle s'étoit portée sur la Guadeloupe. Le contre-amiral Pole avoit sur-le-champ mis à la voile avec son escadre, pour aller à la poursuite de celle des Français.

Pendant que le général Abercrombie étoit occupé à réduire Sainte-Lucie, le commandant français à la Guadeloupe avoit concerté un plan pour aller surprendre la Dominique avec douze cents hommes de ses meilleurs troupes. Les croiseurs anglais, occupés à bloquer la Guadeloupe, ont donné avis de ce projet, qui n'a pu être exécuté.

Les isles de la Grenade & de Saint-Vincent sont entièrement soumises par les Anglais, & tout y est dans la plus parfaite tranquillité.

On n'espère pas que le général Abercrombie puisse rien entreprendre dans cette campagne contre la Guadeloupe, qu'il a cependant sommé de se rendre à discrétion. On croit qu'il reviendra cet automne en Angleterre.

La banque acquitte aujourd'hui le premier paiement de l'emprunt de 18 millions serkings fait cette année. Demain elle prendra un terme pour acquitter le second.

Fonds publics.

Banque, 152 $\frac{3}{4}$ — Indes, 189. — Ann. à 3 pour 100 consol., 60 $\frac{3}{4}$, 61 $\frac{1}{8}$.

FRANCE.

De Paris, le 4 thermidor.

Les troubles de Marseille, dont nous avons parlé hier, ont été beaucoup plus graves que nous ne l'avons annoncé. Différentes lettres portent jusqu'à dix ou douze le nombre des personnes tuées. La terreur est au comble dans Marseille. Toutes les lettres écrites de cette malheureuse ville respirent l'effroi & la plus profonde terreur. La force armée a à peine été commandée pour empêcher le cours de ces assassinats. Les administrateurs nommés par Fréron sont accusés d'avoir tenu au milieu de ces meurtres la conduite la plus répréhensible. . . . Veillez sur cette malheureuse contrée, membres du gouvernement! On vous a parlé de réaction; la voyez-vous qui s'organise, l'éternelle réaction des assassins? Si de tels hommes étoient à Paris, vous compteriez chacun d'eux parmi les complices de cette conspiration qui menaçait il y a trois mois, vous et tous les amis de la constitution. Pourquoi toléreriez-vous à Marseille ceux qu'ici vous poursuivez avec une juste sévérité? Pourquoi laisseriez-vous à Marseille, dans les fonctions publiques, des hommes qu'ici vous placeriez sous la plus juste surveillance?

Pendant que la terreur cherche à renaitre dans une partie de la France, qui fut toujours son berceau, nous avons célébré l'anniversaire du jour qui dut faire cesser les larmes.

Le cortège présentoit plusieurs détails imposans; mais il étoit dirigé avec peu d'ordre; différens empêchemens qui sont survenus ont ralenti la marche. La pluie a quelquefois dissipé l'affluence des spectateurs; mais ce qui

donné à ce des réunion hommes qu les épreuve calmes & n ont été po pour la libe toast a été mens incons militaires.

En atten même, voy condamnés devant les t citoyen Las vient d'être Le citoyen est entré hi délit qu'on que le cito acquitté cer nous un hé centiment p liberté. Dan pleine de t mens d'Itai

Aux

Il vient arrêté du d regarder le des condam à quelque été faites, restituer et voyée à u justice qui ce qui y a nistre qui a étrange che titution à c sur l'art de que de pul se croire ac ment. Pour reux envers législatif ve

« Je con très-attaché septembrise par ces der se cacher, une ferme mobilier d' fruit des éo liv., qu'on moment de ferme a été de même. E assignats au les livres & rentré dans 26 mille li

donné à cette fête un caractère touchant, c'est la foule des réunions particulières qui ont eu lieu entre des hommes qui se sont connus dans la prison & à toutes les épreuves du malheur. Toutes ces réunions ont été calmes & marquées par une joie douce. Les toasts qui ont été portés exprimoient le respect pour les loix, pour la liberté de la presse, pour celle des cultes. Un toast a été porté à la prompte annihilation des jugemens inconstitutionnellement rendus par les commissions militaires.

En attendant que la raison, la justice, la sagesse même, voyent se réaliser ce vœu, plusieurs citoyens condamnés par les commissions militaires se présentent devant les tribunaux civils & se rendent en prison. Le citoyen Lasaucède, secrétaire de la section de Grenelle, vient d'être unanimement acquitté par le jury d'accusation. Le citoyen Quatre-mère, président de la même section, est entré hier au Palais pour se faire juger; comme le délit qu'on lui impute est d'avoir signé le même arrêté que le citoyen Lasaucède, on ne doute pas qu'il ne soit acquitté comme celui-ci. Nous verrons reparoître parmi nous un homme qui est connu pour avoir à-la-fois un sentiment passionné & très-éclairé des beaux arts & de la liberté. Dans ce moment même, il paroît de lui une brochure pleine de talent, de goût & de sagesse sur les monumens d'Italie.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Il vient d'être dénoncé au conseil des cinq cent un arrêté du directoire du 24 messidor, qui ordonnoit de regarder le prix de toutes les ventes faites du mobilier des condamnés & des citoyens rayés des listes d'émigrés, à quelque époque & pour quelque cause qu'elles eussent été faites, comme un dépôt d'assignats, & de ne les restituer en mandats qu'au 30°. Cette dénonciation renvoyée à une commission spéciale, prouve l'esprit de justice qui regne dans l'assemblée; mais malheureusement ce qui y a donné lieu, ne prouve pas l'équité du ministre qui a provoqué l'arrêté du directoire. C'est une étrange chose en effet, que de donner le nom de restitution à des paiemens absolument illusoirs & de refiner sur l'art de les rendre tels. Quel exemple d'immoralité que de publier ainsi des prétextes pour la nation, de se croire acquittée lorsqu'à peine elle est entrée en paiement. Pour juger de l'état où sont réduits les malheureux envers qui plusieurs décrets attestent que le corps législatif veut être juste, nous citerons le fait suivant.

« Je connois un homme de lettres, très-bon citoyen, très-attaché à la révolution, mais non à la manière des septembriseurs & des comités révolutionnaires. Il fut assailli par ces derniers, au commencement de 1794. Obligé de se cacher, il n'a reparu qu'avec la justice. Il possédoit une ferme de 800 livres de reveau, & à Paris, avec le mobilier d'un petit ménage, une très-jolie bibliothèque, fruit des économies de toute sa vie; elle valoit 13 mille liv., qu'on lui en avoit offert plusieurs fois en écus. Au moment de sa disparition, il a été déclaré émigré; sa ferme a été vendue, ses meubles & ses livres l'ont été de même. En 1793, en août, le maximum maintenoit les assignats au pair; la ferme a été vendue 33 mille livres, les livres & les meubles 10 mille livres. Le malheureux, rentré dans ses droits, a reçu, pour prix de sa ferme, 26 mille livres en bons à employer en acquisition de

biens d'émigrés; mais qui, en attendant l'emploi, ne lui rapportent aucun intérêt. Il alloit les placer à acquérir un bien qui est affermé 300 livres, lorsque la loi des mandats a paru; & lorsqu'on a passé à l'ordre du jour sur la proposition de donner aux bons en question le droit de concourir avec le mandat, il a eu la douleur de voir enlever le bien qu'il convoitoit, pour 6,600 livres en mandats, qui avoient coûté à l'acquéreur tout juste 792 liv. en numéraire; les mandats ne perdoient alors que 88 pour cent.

« Son mobilier étoit sa dernière ressource; il a été vendu 10,000 liv. en 1793. Le directoire veut que cette vente, faite malgré le propriétaire, portée au trésor public malgré lui, soit considérée comme un dépôt judiciaire, & restituée au 30° en mandats: or, le 30° de 10,000 liv. est tout juste 333 liv. 6 s. 8 d.; ce qui en argent donnoit hier 11 liv. 13 s. 4 d. Ainsi l'homme de lettres très-estimable dont je parle possède aujourd'hui une créance de 26,000 liv. sur la nation dont il ne peut obtenir ni capital, ni intérêt, qu'il ne lui est pas même permis de convertir en inscription sur le grand livre; & il est menacé de recevoir pour prix de son mobilier une somme une fois payée de 11 liv. 13 s. 4 d.

« Nous avons vu quelquefois des citoyens d'une probité très-équivoque exercer très-loyalement une fonction publique. L'œil du public leur tenoit lieu de conscience. Par quel singulier contraste un ministre, généralement connu pour un homme très-probe, est-il si immoral dans ses fonctions ministérielles? On dit qu'il y a peu de héros qui le soient pour leur valet-de-chambre: ce ministre ne voudroit-il être honnête homme que pour le sien? »

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DUSSAUX.

Séance du 9 thermidor.

Le conseil charge une commission, composée des citoyens Lebrun, Maillan, Malleville, Feneau & Ledanois, d'examiner la résolution qui porte que le quatrième quart des biens nationaux soumissionnés sera payé au cours.

Sur le rapport de Lacombe Saint-Michel, au nom d'une commission, le conseil approuve une résolution qui accorde des pensions à des veuves de défenseurs de la patrie.

Sur le rapport de Goupilleau de Fontenay, au nom d'une commission, le conseil approuve une résolution qui fixe le placement des tribunaux de police correctionnelle dans le département de l'Isle & Vilaine.

Harmand (de la Meuse) fait hommage, au nom du contre-amiral Kerguelin, d'un ouvrage de sa composition, intitulé: *Histoire des événemens des guerres maritimes; des causes de la destruction de la marine et des moyens d'y remédier.* Cet officier, dit Harmand, vient d'être victime, sous le régime constitutionnel de la république, des injustices qu'il avoit éprouvées sous la monarchie. Echappé aux fureurs de la tyrannie de 1793, il n'a point échappé aux réformes de 1796, & ce navigateur qui a fait deux voyages extrêmement longs & périlleux dans les mers Australes & des Indes, qui a découvert dans la mer du Sud, une île de 200 lieues de longueur, à laquelle Cook a donné le nom de Kerguelin; ce navigateur vient, comme tant d'autres, d'être destitué.

Le conseil ordonne le dépôt de l'ouvrage aux archives.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 10 thermidor.

Le sang vient encore de couler dans Marseille; il a coulé sous le poignard des amnésies, des horribles partisans de l'anarchie qui assommoient en criant, *vive la montagne*. C'est à l'occasion de l'élection des officiers-municipaux, c'est dans les assemblées primaires que se sont commis ces massacres. Ce sont les restes des malheureuses familles tombées sous la hache décemvirale qu'on égorge; ce sont des citoyens exerçant paisiblement leurs droits. La violence les disperse; le drapeau de la terreur est levé contre la constitution. Ces faits sont consignés dans une adresse d'un grand nombre de citoyens de Marseille, dont Simon a fait lecture; les procès-verbaux dressés en conséquence de ces assassinats sont joints à cette adresse.

Siméon ajoute que, hier matin, la députation des Bouches-du-Rhône s'est transportée au directoire qui ignoroit encore ces meurtres.

Ils avoient pour objet de faire confirmer les choix du directoire dans un moment où, quand même le directoire n'auroit pas été trompé, le peuple devoit ressaisir la plénitude de ses droits. Sur vingt-quatre sections, quinze ont été troublées; les votes déchirés dans quelques-unes; des pierres, des bâtons étoient cachés sous les bureaux; des gens armés d'épées, de sabres, ont assisté de force à ces assemblées.

Dans la section n^o. 3, l'ex-constitutionnel Granet, qui n'est pas de cette section, a dit hautement que les montagnards seuls devoient voter; aussi y a-t-on appelé un grand nombre d'étrangers après en avoir chassé les citoyens. Les hordes de brigands qui parcouroient les rues ont assassiné le citoyen Fabrice, tranquillement assis devant un café; le jeune Bourguignon a été percé de part en part dans la section n^o. 1; son père, sa mère, sa sœur, avoient été envoyés à l'échafaud par les hommes de sang: à l'instant où on l'assassinoit, sa femme étoit dans les douleurs de l'enfantement.

Cinq citoyens ont été assassinés dans la section *extrâ muros*, & 12 blessés.

Ces faits ont excité à plusieurs reprises dans le conseil les mouvemens de la plus vive douleur & de la plus forte indignation.

Siméon demandoit que, séance tenante, ces élections, ouvrage de la violence & du meurtre, fussent cassées.

Dumolard s'oppose à cette proposition; il lui paroît évident que le directoire est trompé par ses agens qui gardent le silence sur les crimes des montagnards, à la tête desquels se trouve Granet, cet homme déjà trop connu. Mais la constitution doit être la règle de conduite du corps législatif; & aux termes de la constitution le conseil doit, avant tout, envoyer un message au directoire exécutif, pour lui demander compte des faits, ainsi que des mesures qu'il a prises pour empêcher le sang de couler davantage dans la commune de Marseille.

Doulcet appuie cette proposition; mais il pense que le conseil devra, quand il aura reçu la réponse du directoire, se faire faire, sur l'état du Midi, le rapport demandé depuis long-temps. Il faut enfin que la vérité soit

connue, s'écrie l'orateur, dans ce moment sur-tout où l'on public avec profusion & avec des frais immenses un énorme volume d'accusation: il faut enfin donner à la constitution cette belle portion de la République, et l'arracher aux hommes de sang qui la, qui ici, qui partout travaillent, sans relâche, à ramener l'anarchie & le régime de l'assassinat.

Vitel. Les mêmes scènes se sont passées à Lyon, les compagnies de Jésus.

Il se fait un violent mouvement dans l'assemblée. Vingt membres se précipitent à la fois à la tribune, entourent Vitel, & lui parlent gesticulant avec feu.

Les cris *fermez la discussion* se font entendre.

Non, non, crient d'autres membres; écoutez Vitel.

Le trouble s'accroît; le président se couvre. Quand le calme est rétabli, l'assemblée consultée accorde la parole à Vitel.

Il se borne à demander qu'il soit adressé pour Lyon un message au directoire comme pour Marseille.

Le conseil adopte d'abord la proposition de Dumolard. Villetard reproduit celle de Vitel & l'appuie.

Un membre atteste que les assemblées primaires ont été calmées à Lyon.

Aussi Vitel vient-il de me dire qu'il n'a pas voulu parler des assemblées primaires, dit un autre membre.

Au contraire, s'écrie Vitel de sa place, les preuves sont entre les mains du ministre de la police.

Dumolard présente que le conseil ne doit pas préjuger le crime; que s'il est de son devoir de prendre des mesures pour ramener la tranquillité là où il est sûr qu'elle a été troublée, il ne peut pas demander des renseignements sur ces faits dont il n'a encore pour garans que de vaines allégations.

Qui, s'écrie un membre, on vient avec de vaines allégations calomnier une cité malheureuse; toutes les lettres que j'ai reçues de Lyon assurent que les assemblées primaires y ont été paisibles.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur la proposition de Vitel.

Il a repris ensuite la discussion sur l'organisation de la haute-cour.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 10 thermidor.

Le conseil approuve une résolution qui porte que l'universaire des Journées des 14 juillet & 10 août sera célébrée séparément.

Œuvres complètes de Jean-Baptiste Rousseau, superbe édition dans laquelle on a mis les fameux couplets; 4 vol. in-8^o, caractère Didot, avec 9 figures de la plus grande beauté. Prix, 12 liv. pour Paris, & 18 liv. franc de port par la poste pour les départemens.

On en a tiré 25 exemplaires sur papier vélin. Prix, 50 liv. & 36 liv. franc de port.

A Paris, chez Rémond, libraire, rue des Grands-Augustins, n^o. 24; & chez Calixte Volland, rue des Noyers, n^o. 34 & 38. Le simple titre de cet ouvrage suffit pour en recommander le débit.